

# Fiche signalétique

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT

SE1180

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

|                                                        |   |                                                                     |
|--------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------|
| Nom du produit                                         | : | SE1180                                                              |
| Numéro de la FDS                                       | : | 000000056863                                                        |
| Type de produit                                        | : | Mastic                                                              |
| Date de validation                                     | : | 03/19/2015                                                          |
| Date d'impression                                      | : | 03/30/2016                                                          |
| Informations sur le fabricant/importateur/distributeur | : | Momentive Amer Seal.<br>260 Hudson River Road<br>Waterford NY 12188 |
| Personne à contacter                                   | : | commercial.services@momentive.com                                   |
| Téléphone                                              | : | Informations générales<br>+1-800-295-2392                           |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence                  | : |                                                                     |
| Fournisseur                                            | : | CHEMTREC<br>1-800-424-9300                                          |

## 2. Identification des dangers

### –Vue d'ensemble des urgences

|                       |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| État physique         | : | Pâte                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Couleur               | : | Blanc                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Odeur                 | : | Acide acétique.                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Mentions de danger    | : | CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. RISQUE POSSIBLE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER D'APRÈS DES DONNÉES SUR LES ANIMAUX.                                                                                               |
| Mesures de précaution | : | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver abondamment après usage. |

### Effets aigus potentiels sur la santé

|            |   |                                                 |
|------------|---|-------------------------------------------------|
| Inhalation | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Ingestion  | : | Non dangereux en emploi normal.                 |
| Peau       | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Yeux       | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |

### Effets chroniques potentiels sur la santé

|                   |   |                                                                                          |
|-------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effets chroniques | : | Contient une substance capable d'endommager l'organe cible.                              |
| Cancérogénicité   | : | Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. |

|                                    |   |                                                                                                                            |
|------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mutagénicité</b>                | : | Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                            |
| <b>Tératogénicité</b>              | : | Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                            |
| <b>Effets sur le développement</b> | : | Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                            |
| <b>Effets sur la fertilité</b>     | : | Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                            |
| <b>Organes cibles</b>              | : | Contient des produits causant des lésions aux organes suivants :<br>poumons<br>les voies respiratoires supérieures<br>peau |

#### **Signes/symptômes de surexposition**

|                                                             |   |                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>                                           | : | Aucune donnée spécifique.                                                                                                                                                                 |
| <b>Ingestion</b>                                            | : | Aucune donnée spécifique.                                                                                                                                                                 |
| <b>Peau</b>                                                 | : | Aucune donnée spécifique.                                                                                                                                                                 |
| <b>Yeux</b>                                                 | : | Aucune donnée spécifique.                                                                                                                                                                 |
| <b>Conditions médicales aggravées par une surexposition</b> | : | Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit. |
| <b>Voir Information toxicologique (section 11)</b>          |   |                                                                                                                                                                                           |

### **3. Information sur les composants**

| <b>Ingrédients dangereux</b> | <b>Numéro CAS</b> | <b>% en poids</b> |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Titanium Dioxide             | 13463-67-7        | 1 - 5             |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour plus d'informations de la LCRMD, voir la Section 15.

### **4. Premiers secours**

|                                                  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contact avec les yeux</b>                     | : | Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.                                                                                                   |
| <b>Contact avec la peau</b>                      | : | En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.                                                                    |
| <b>Inhalation</b>                                | : | Transporter la personne incommodée à l'air frais. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement. |
| <b>Ingestion</b>                                 | : | Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.                                                                                                                                                                    |
| <b>Protection du personnel de premiers soins</b> | : | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.                                                                                                                                                      |
| <b>Note au médecin traitant</b>                  | : | Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.                                                                                                                                                                  |

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

|                                                                                            |   |                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inflammabilité du produit</b>                                                           | : | Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.                                                                                                                                                                                           |
| <b>Moyens d'extinction</b>                                                                 |   |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Utilisables                                                                                | : | Utiliser un agent extincteur approprié pour éteindre l'incendie avoisinant.                                                                                                                                                                  |
| Non utilisables                                                                            | : | Aucun connu.                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Risques particuliers liés à l'exposition au produit</b>                                 | : | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. |
| <b>Produit de décomposition thermique dangereux</b>                                        | : | Aucune donnée spécifique.                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b> | : | Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.                                                      |

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

|                                      |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Précautions individuelles</b>     | : | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).                                                                                  |
| <b>Précautions environnementales</b> | : | Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Méthodes de nettoyage</b>         |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Petit déversement                    | : | Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Grand déversement                    | : | Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets. |

## 7. Manipulation et stockage

|                    |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Manutention</b> | : | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de |
|--------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

- Entreposage** :
- Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

| Ingredient       | Limites d'exposition                                          |
|------------------|---------------------------------------------------------------|
| Titanium Dioxide | ACGIH TLV (1996-05-18) Moyenne Pesée Par Temps (VME) 10 mg/m3 |

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** :
- Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.
- Mesures techniques** :
- Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** :
- Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Protection individuelle

#### Respiratoire

- Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

#### Mains

- Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants

|                                                        |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                        |   | peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Yeux</b>                                            | : | Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. |
| <b>Peau</b>                                            | : | L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Contrôle de l'action des agents d'environnement</b> | : | Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.          |

## 9. Propriétés physico-chimiques

### 9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

#### Aspect

|                                                                            |   |                                      |
|----------------------------------------------------------------------------|---|--------------------------------------|
| <b>État physique</b>                                                       | : | Pâte                                 |
| <b>Couleur</b>                                                             | : | Blanc                                |
| <b>Odeur</b>                                                               | : | Acide acétique.                      |
| <b>Seuil de l'odeur</b>                                                    | : | Non disponible                       |
| <b>pH</b>                                                                  | : | Non applicable.                      |
| <b>Point de fusion/point de congélation</b>                                | : | Non applicable.                      |
| <b>Point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition</b>          | : | Non applicable.                      |
| <b>Point d'éclair</b>                                                      | : | 93.3 °C                              |
| <b>Vitesse d'évaporation</b>                                               | : | 1                                    |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                                        | : | Non disponible                       |
| <b>Durée de combustion</b>                                                 | : | Non disponible                       |
| <b>Vitesse de combustion</b>                                               | : | Non disponible                       |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité et d'explosibilité</b> | : | <b>Seuil minimal:</b> Non disponible |
| <b>Pression de vapeur</b>                                                  | : | <b>Seuil maximal:</b> Non disponible |
|                                                                            | : | Non applicable.                      |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                   | : | Non disponible                       |
| <b>Densité relative</b>                                                    | : | 1.04                                 |
| <b>Densité</b>                                                             | : | 1.04 g/cm3                           |
| <b>Solubilité(s)</b>                                                       | : | Toluène                              |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                                               | : | Insoluble                            |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                                | : | Non disponible                       |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                                     | : | Non disponible                       |

Température de décomposition : Non disponible  
 Viscosité : **Dynamique:** Non disponible  
**Cinématique:** > 20.5 mm<sup>2</sup>/s @ 40 °C

## 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Stable dans des conditions normales.  
 Stabilité chimique : Le produit est stable.  
 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.  
 Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.  
 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.  
 Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Résultat        | Espèces | Dosage         | Exposition |
|--------------------------|-----------------|---------|----------------|------------|
| Titanium Dioxide         |                 |         |                |            |
|                          | DL50 Orale      | Rat     | > 10,000 mg/kg | -          |
|                          | CL50 Inhalation | Rat     | 6.8 mg/l       | 4 h        |
|                          | DL50 Cutané     | Lapin   | 10,000 mg/kg   | -          |

Conclusion/Résumé : Non disponible

### Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible

### Irritation/Corrosion

#### Conclusion/Résumé

Peau : Non disponible  
 Yeux : Non disponible  
 Respiratoire : Non disponible

### Sensibilisation

#### Conclusion/Résumé

Peau : Non disponible  
 Respiratoire : Non disponible

### Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

### Classification

| Nom du produit/composant | ACGIH | CIRC | EPA | NIOSH | NTP | OSHA |
|--------------------------|-------|------|-----|-------|-----|------|
| Titanium Dioxide         | A4    | 2B   |     | +     |     |      |

### Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

#### Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible

## SECTION 12: Informations écotoxicologiques

### 12.1 Toxicité

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Écotoxicité en milieu aquatique

Conclusion/Résumé : Non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Élimination des déchets :** Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.**

**Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.**

## 14. Informations relatives au transport

\*GE : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

### États-Unis

Réglementations États-Unis :

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composés sont listés ou exemptés.

### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

**SIMDUT (Canada)** : Classe D-2A: Substance ayant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Aucun requis.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun requis.

**Inventaire du Canada** : Tous les composés sont listés ou exemptés.

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composés sont listés ou exemptés.
- Inventaire du Japon**: Tous les composés sont listés ou exemptés.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composés sont listés ou exemptés.
- Inventaire de Corée**: Tous les composés sont listés ou exemptés.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composés sont listés ou exemptés.
- Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composés sont listés ou exemptés.
- Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Tous les composés sont listés ou exemptés.

## 16. Autres informations

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. RISQUE POSSIBLE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER D'APRÈS DES DONNÉES SUR LES ANIMAUX.

**Hazardous Material Information System III (États-Unis) :**

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>Santé</b>             | 1 |
| <b>Inflammabilité</b>    | 1 |
| <b>Risques physiques</b> | 0 |
|                          |   |

**Attention:** L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser

les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en oeuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

|                                   |   |                                  |
|-----------------------------------|---|----------------------------------|
| Date d'impression                 | : | 03/30/2016                       |
| Date d'édition                    | : | 03/19/2015                       |
| Date de publication<br>précédente | : | 00/00/0000                       |
| Version                           | : | 1.0                              |
| Élaborée par                      | : | Gestion responsable des produits |

### **Avis au lecteur**

Unless otherwise specified in section 1, Momentive Products are intended for industrial application only. They are not intended for specific medical applications, neither for long-lasting (> 30 days) implantation into the human body, injected or directly ingested, nor for the manufacture of multiple usable contraceptives  
Conserver hors de la portée des enfants.

### **Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.